

SAS À LA BULLE VERTE

Société : À la bulle verte

Société par actions simplifiée :

Au capital de : 500,00 €

Siège social : 21, rue du communal 11230 Saint Benoît

Le soussigné :

Mme Léon, Alexandrine, née le 18 avril 1978 à Corbeil Essonnes (91) a établi ainsi qu'il suit les statuts d'une société par actions simplifiée dont la présidence est Mme Alexandrine Léon

Statuts

Article 1er. Forme

La société est une société par Actions Simplifiée.

Article 2. Objet

La société a pour objet :

- L'exploitation d'une aire de camping naturel ;
- L'exploitation d'un commerce d'épicerie et de dépôt de pain ;
- L'activité de traiteur ;
- La création, l'exploitation et l'entretien d'un jardin botanique ;
- L'exploitation d'une pépinière ;
- L'exploitation d'espaces coworking ;
- Toutes prestations de services liées aux activités susmentionnées.

Et, plus généralement, toutes opérations, de quelque nature qu'elles soient, juridiques, économiques et financières, civiles et commerciales, se rattachant à l'objet sus indiqué ou à tous autres objets similaires ou connexes, de nature à favoriser, directement ou indirectement, le but poursuivi par la société, son extension ou son développement.

Article 3. Dénomination

Sa dénomination sociale est : À LA BULLE VERTE.

Son sigle est : Néant.

Dans tous les actes et documents émanant de la société, cette dénomination doit être précédée ou suivie immédiatement des mots : SAS, 'Société par Actions Simplifiée' ou du sigle « SAS.

Article 4. Siège social

Le siège social est fixé à : 21, rue du communal 11230 Saint Benoît

Il peut être transféré par décision de la présidence.

Article 5. Durée

La société a une durée de 30 années, sauf dissolution anticipée ou prorogation.

Article 6. Apports

Apports en numéraire :

A.L.G.S.

Mme Léon apporte et verse à la société une somme totale de 250 €
Samuel Gaboriaud apporte et verse à la société une somme totale de 250€

La somme totale versée, soit 500€, a été déposée le 17/11/2025 au crédit d'un compte ouvert au nom de la société en formation, au crédit agricole, 14 Avenue du Pont de France, 11300 Limoux

Les fonds ont été déposés sur un compte au nom de la société en formation

Article 7 Capital social et parts sociales

Le capital est fixé à la somme de : 500 €

Le capital est divisé en 100 actions de 5 Euros chacune, intégralement souscrites et libérées.

Article 8 .Présidence

La société est dirigée par un Président. Est nommé président :

Mme Alexandrine Léon, née le 18 avril 1978 à Corbeil-Essonnes (91)

La présidence est nommée pour une durée indéterminée. Ils disposent des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société, dans la limite de l'objet social. À l'égard des tiers, la société est engagée par la signature du président.

Article 9. Direction générale

La direction générale de la société est assurée par un Directeur Général.

Est nommé Directeur Général :

Monsieur Samuel Gaboriaud, né le 20 septembre 1975 à La Rochelle (17).

Le Directeur Général est nommé pour une durée indéterminée.

Il dispose, sous l'autorité du Président, des pouvoirs nécessaires à la gestion courante de la société. Il exerce ses fonctions dans le respect de l'objet social et des orientations définies par la Présidence.

À l'égard des tiers, le Directeur Général engage la société dans la limite des pouvoirs qui lui sont conférés par les présents statuts ou par décision du Président.

Le Directeur Général dispose de l'ensemble des pouvoirs bancaires nécessaires à l'administration des comptes de la société : ouverture et gestion des comptes, dépôts, retraits, virements, encaissements, paiements, émission et signature de tout moyen de paiement, ainsi que l'accès aux services bancaires associés. Ces pouvoirs valent habilitation directe auprès des établissements bancaires et dispensent de toute procuration supplémentaire.

Article 10. Décisions de l'associé

Les décisions des associés sont prises collectivement, en assemblée ou par consultation écrite. Chaque action donne droit à une voix. Les décisions sont adoptées à la majorité simple des voix exprimées.

Les décisions collectives sont adoptées à la majorité des voix des associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance. Les décisions modificatives des statuts sont adoptées à l'unanimité.

Article 11. Exercice social

Chaque exercice social a une durée de douze mois qui commence le 01/01 et finit le 31/12 de chaque année, par exception, le premier exercice sera clos le « 31/12/2026 ».

Article 12. Comptes sociaux

L'inventaire et les comptes annuels sont établis par la présidence. Leur dépôt au Registre du Commerce et

A.L.G.S.

des Sociétés dans le délai de six mois à compter de la clôture de l'exercice vaut approbation des comptes.

Le rapport de gestion est établi chaque année par les présidents et tenu à la disposition de toute personne qui en fait la demande.

Article 13. Actes accomplis pour le compte de la société en formation

L'état des actes accomplis pour le compte de la société en formation a été annexé aux statuts. La signature de ceux-ci emportera reprise de ces engagements par la société, lorsque celle-ci aura été immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés.

Article 14. Frais et formalités de publicité

Les frais afférents à la constitution des présents statuts et de leurs suites seront pris en charge par la société.

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales de publicité.

Article 15 - Cession d'actions

Les actions ne peuvent être cédées qu'avec l'agrément préalable des associés représentant au moins les 2/3 du capital social.

Article 16 – Dissolution

En cas de dissolution, un ou plusieurs liquidateurs sont nommés par les associés qui déterminent leurs pouvoirs et émoluments.

Fait à Limoux, le 17/11/2025

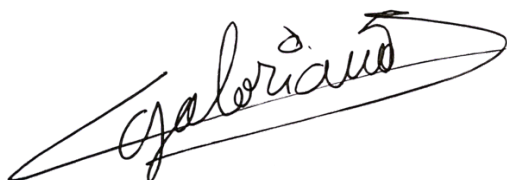
En 2 exemplaires.

Bon pour acceptation des fonctions de président

A handwritten signature in black ink that reads "Léon". The signature is written in a cursive style with a long horizontal stroke at the end.

Signatures de la présidence

Bon pour acceptation des fonctions de directeur général

A handwritten signature in black ink that reads "Galoriano". The signature is written in a cursive style with a large, sweeping loop at the end.

Signature de la direction générale

A.L.G.S.